Extrait N° 15 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le dix huit septembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **10 septembre 2009** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane - M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel – Mme BETON Fernande.

Procuration : M. DENNEMONT Jean Daniel a donné mandat à M. FRINGUE Mickaël - **Mme MEZINO Sylvaine*** a donné mandat à M. RIVIERE Raphaël - **Mme LAMOLY Viviane** a donné mandat à Mme ZETTOR Jacqueline.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- **Mme MEZINO Sylvaine est arrivée au moment de la discussion de la 3ème affaire.**

& &
&

AFFAIRE N° 15 / Information du conseil municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

Marchés publics : MAPA

Le listing des dépenses engagées dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT a été mis à disposition à la Direction Générale des Services.

Mairie des Avirons

Alinéa 4 de l'article L.2122-22 du CGCT

Le Maire informe le conseil des avenants qu'il a signés dans le cadre de ses pouvoirs délégués par délibération du 27 mars 2009.

Délivrance de concessions dans le cimetière :

Le listing des concessions délivrées dans le cimetière a été mis à disposition, auprès de la Direction Générale des Services.

Droit de préemption : Le Maire n'a pas jugé utile d'exercer le droit de préemption de la Commune sur les intentions de vente désignées ci-après :

Réf. Cadast.	Surface	P.O.S.	Situation	Propriétaire
AI 899	500 m²	UD	63 Bis Rte du Tévelave	KIBIO Camille
AS 1069	545 m²	1 NAU	7 Imp. Jacky Fort	HADDAD Yoram Jh. Zvi
AM 1123	470 m²	ZCb	2 Rue des Bauhinias	MELARD Olivier
AD 427	438 m²	UD	12 Ter Rue Francis Rivière	Consorts MACE
AR 438	125 m²	UD	162 Chemin Cendrine	MALET Renée
AS 303	Terrain : 728 m² Appt. : 81 m²	UA	2 Rue Edouard Sartre	BEGUE Eddy
AP 1122	Terrain : 1189 m² 7 appt. : 52 m²	UC	89 Chemin Labrune	AROSTEGUY J. Raymond
AP 1122	Terrain : 1189 m² 2 appt. : 52 m²	UC	89 Chemin Labrune	HAZARD Hervé
AO 593	720 m²	UD	Ravine Sèche	BENARD Marie Flavie

Mairie des Avirons

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,